



Le Partenariat français pour la ville et les territoires



Répondre aux défis de l'urbanisation par une gouvernance démocratique

L'explosion urbaine prévue dans les prochaines décennies est un des défis majeurs auxquels l'humanité devra faire face. D'ici 2030, cette croissance rapide proviendra à 95 % des pays en développement. Les villes du Sud abriteront 4 milliards d'habitants, soit 80 % des citadins du monde. 1 milliard d'hommes et de femmes vivent dans des quartiers précaires ou des bidonvilles. Ils seront 2 milliards en 2030.

Si la ville cristallise les enjeux du développement, elle porte aussi en elle des solutions. Elle offre en effet un cadre propice pour élaborer, selon une approche territoriale intégrée, des réponses à des problématiques globales désormais trop complexes pour pouvoir être traitées à une seule échelle par un seul acteur.

Ainsi, la France a défini la gouvernance urbaine démocratique comme un axe stratégique d'appui à un développement durable et inclusif de villes, dans lesquelles l'accès aux services essentiels et à l'emploi contribuent à la lutte contre la pauvreté et à la résorption des inégalités.

La gouvernance urbaine démocratique consiste à adopter des modalités de décision et d'action publique plus partenariales autour des collectivités locales qui ont vocation à jouer un rôle de catalyseur du développement local.

C'est par une participation équilibrée de l'ensemble des acteurs d'un territoire – les habitants au premier chef, l'État, les autorités locales, le secteur privé, la société civile – que peuvent être élaborées et mises en œuvre des politiques capables de répondre efficacement aux besoins du plus grand nombre.

Favelas de Rio de Janeiro (Brésil)



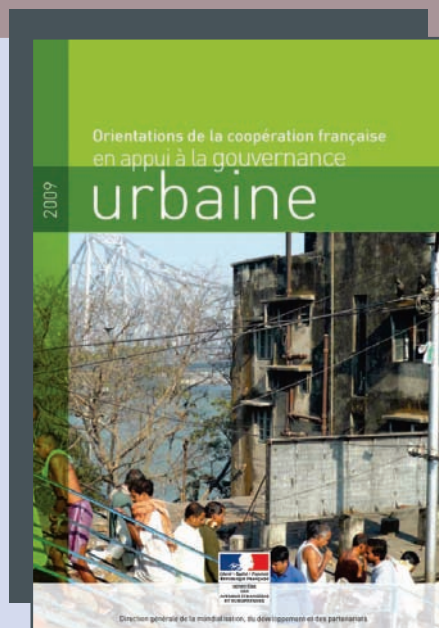
Un Partenariat qui fédère les acteurs français de la coopération urbaine

Le Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT) a été lancé en juillet 2009. Il fédère l'ensemble des acteurs français de la coopération urbaine : l'État et ses établissements publics, les collectivités territoriales ainsi que les élus et leurs associations, les professionnels, les entreprises et les bureaux d'études, les organismes techniques, de recherche et de formation, les organisations non gouvernementales et des personnalités qualifiées.

Cette plate-forme rassemble l'expertise française dans ses différentes composantes dans le domaine de la ville et des territoires qui est désormais un champ privilégié de l'action internationale de la France.

Le financement du développement urbain durable

Entre 1997 et 2009, l'Agence française de développement a octroyé 5 milliards d'euros de financement pour le développement urbain. Dans le champ du développement économique, elle appuie la réalisation d'équipements dans la zone industrielle de Bethlehem (infrastructures, pépinière d'entreprises, usine de pré-traitement et centre de recyclage de l'eau – subvention de 10 millions d'euros). Elle soutient aussi le projet urbain de Kisumu au Kenya (appui à la municipalité, gestion des déchets, réhabilitation de bidonvilles, équipements commerciaux, équipements publics et réseaux- prêt de 40 millions d'euros au gouvernement du Kenya).



Les objectifs du Partenariat français pour la ville et les territoires

Le Partenariat français pour la ville et les territoires s'engage à œuvrer en faveur de villes plus solidaires et équitables grâce à :

- une approche globale des territoires urbains, inscrivant la planification stratégique dans une recherche de développement économique, d'inclusion sociale, de mixité fonctionnelle et de préservation de l'environnement ;
- un appui aux processus de gouvernance urbaine ;
- une implication des partenaires privés dans les processus de gouvernance urbaine.

Le Partenariat français pour la ville et les territoires vise à :

- Constituer une plate-forme multi-acteurs d'échanges, d'information et de capitalisation des expériences sur la ville et la coopération urbaine. Accroître les échanges entre les professionnels et le monde de la recherche.

« La gouvernance urbaine dans tous ses états »

Cet ouvrage offre la synthèse des réflexions menées en 2007-2008 par un réseau de chercheurs français et étrangers dans le prolongement du Programme de recherche urbaine pour le développement (PRUD) mené par le GEMDEV de 2000 à 2005.

Quartiers urbains d'Addis-Abeba
(Éthiopie)



- Renforcer la cohérence des interventions des acteurs français pour améliorer l'efficacité de l'aide, dans le respect des principes de la Charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale.
- Créer un portail commun de l'expertise française en matière de coopération urbaine. Le PFVT vise à apporter aux partenaires des réponses coordonnées et intégrées à des demandes auparavant traitées de façon sectorielle, permettant de dynamiser les actions de coopération internationale de ses membres.
- Promouvoir des positions communes pour participer plus activement au débat international et contribuer à la prise en compte de la problématique urbaine dans l'agenda international.

Quelques contributions des membres du PFVT au débat international sur la ville

- La France est membre de Cities Alliance, organisation dédiée au développement urbain, créée à l'initiative d'ONU-Habitat et de la Banque mondiale qui développe des programmes dans le champ de l'amélioration des bidonvilles et des stratégies de développement urbain (city development strategies).
- Lors du Sommet pour le développement durable (Johannesburg, 2002), la France a présenté la Charte des services essentiels qui promeut des principes de concertation et de responsabilité entre les acteurs impliqués dans la délivrance des services essentiels (élus locaux, administrations centrales, opérateurs, usagers). Elle a joué un rôle actif auprès d'ONU-Habitat jusqu'à l'adoption en avril 2009 d'une résolution portant l'accès aux services essentiels pour tous.
- La France soutient la Convention France-UNESCO sur la mise en valeur du patrimoine mondial naturel et urbain.
- Les acteurs français participent aux rencontres et réseaux internationaux sur la ville (Forum urbain mondial, Africités...), les collectivités territoriales françaises sont fortement impliquées au sein de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et sa section métropolitaine Métropolis.

Orientations stratégiques pour la gouvernance urbaine

S'appuyant sur le soutien que la France apporte aux processus de décentralisation dans les pays en développement, les orientations du PFVT constituent une déclinaison territoriale de la stratégie française pour la gouvernance démocratique.

Centrées sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, ces orientations visent à reconstruire l'unité sociale de la ville, à protéger la qualité des milieux naturels et du patrimoine bâti. Il s'agit également de contribuer à un aménagement durable des territoires en améliorant l'intégration entre les différents niveaux de décision et d'action.

La mise en valeur du patrimoine Luang Prabang (Laos)

Suite à l'inscription de la ville de Luang Prabang, ancienne capitale royale du Laos, sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1995, une coopération décentralisée portant sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine a été mise en place entre la ville de Chinon, la Région Centre, l'UNESCO, le gouvernement de la République démocratique populaire lao.

Une rue de Luang Prabang (Laos)



Pour ce faire, le PFVT propose d'apporter à ses partenaires un appui en particulier dans les domaines suivants :

- renforcement des capacités institutionnelles pour l'élaboration des politiques publiques de développement urbain : développement d'outils de connaissance de la ville, planification stratégique, appui à la maîtrise d'ouvrage et organisation des finances locales ;
- formation, recherche et échange d'expériences par la coopération décentralisée
- concertation multi-acteurs.

Ces orientations seront déclinées dans les champs prioritaires du développement urbain :

- valorisation des centres urbains anciens ;
- politiques foncières et maîtrise de l'urbanisation péri-urbaine ;
- développement économique ;
- lutte contre la pauvreté urbaine et en particulier accès aux services essentiels.

La réflexion française sur les politiques foncières

Créé en 1996, le Comité technique « Foncier et Développement », qui réunit experts, chercheurs et acteurs de la coopération, a élaboré en 2009 un Livre blanc sur la gouvernance foncière qui propose de soutenir les réformes foncières dans les pays du Sud et de protéger les droits des usagers du sol.

Les nouvelles politiques urbaines françaises en faveur du développement durable

Le plan « ville durable » mis en œuvre par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et des négociations sur le climat articule les multiples aspects de l'aménagement durable – l'eau, les déchets, la biodiversité, la mobilité, la sobriété énergétique et les énergies renouvelables, la densité et les formes urbaines, le patrimoine, le paysage, l'éco-construction en particulier autour des démarches « Éco-quartiers » et « Éco-cités ».

Pour contacter le Partenariat français pour la ville et les territoires

Consultez la liste des membres du PFVT sur le site www.isted.com

Pour en savoir plus sur le Partenariat français
pour les villes et les territoires, merci de contacter :

Le ministère des Affaires étrangères et européennes

Direction générale de la mondialisation, du développement
et des partenariats

Direction de l'économie globale
et des stratégies du développement

Mission de la gouvernance démocratique
+33 (0) 43 17 64 45

Le secrétariat technique

ISTED

33 (0) 40 81 24 06

isted@i-carre.net

Publié par :



Concertation sur le relogement, Quartier El Mina, Nouakchott (Mauritanie)



© Groupe Huit